

4^{ème}
vies de jardin
édition de printemps

DIMANCHE 7 AVRIL 2013
DE 9H A 17H.

saint-urciaise (81)

LE RENDEZ VOUS
DES JARDINIERS
AMATEURS !

VIDE JARDIN
CHANGE PLANTES
PRODUCTEURS
ARTISANAT
RENCONTRES



Buvette et Restauration sur Place
Organisé par Les Truffes
Tél. : 05 63 40 55 41

+ D'INFOS SUR WWW.O-P-I.FR

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Heures d'ouverture – déballage du matériel – rangement

L'installation et le déballage s'effectueront à partir de 8h30 jusqu'à 9h30, l'accès au site est autorisé aux véhicules.

Le site ouvre ses portes au public de 9h à 17h. Les exposants pourront ranger leur stand à partir de 16h.

Article 2 : Produits mis en vente

Dans la partie Vide-jardins sont proposés à la vente ou à l'échange tous outils de petite à moyenne dimension, tous objets destinés à contenir des plantes (pots, jardinières...) et tous éléments de décoration pouvant contribuer à la décoration du jardin.

Les organisateurs se réservent le droit de proposer de la petite restauration.

Article 3 : Exposants

L'exposition d'œuvres diverses toutes en lien avec le jardin et la nature est ouverte aux particuliers, aux adhérents d'associations créatives et aux artisans locaux. Ces œuvres pourront être proposées à la vente par les créateurs qui le souhaitent.

Le Vide-jardins est accessible uniquement aux particuliers, de même que l'échange de plantes, graines et bulbes.

Article 4 : Présentation des stands

Chaque exposant est chargé de la mise en place de son stand et veille à apporter le matériel nécessaire (tables, tréteaux, parasol ou parapluie...). Le public doit accéder facilement aux prix des produits exposés ou à la mention « À échanger ».

Article 5 : Autorisation de la manifestation

Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration préalable de vente au déballage à la Mairie. Elle est placée sous la responsabilité directe de l'association Les TRUFFES. Elle se déroule sur la place de l'église et dans la rue principale, ainsi que dans la salle des fêtes du village de Saint-Urcisse (Tarn).

Article 6 : Documents à fournir

Le jour du déballage et afin de remplir le registre des **VENDEURS**, les particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les associations, artisans et artistes doivent être munis de tout justificatif attestant de leur statut. Aucun exposant n'est accepté sans ces documents.

Article 7 : Droits de place

Le stand est facturé 5 euros les 3 mètres linéaires par exposant. Le paiement est à effectuer le jour de la manifestation, par chèque établi à l'ordre de l'association Les TRUFFES ou en espèces.

Article 8 : Modalités d'inscription

Les inscriptions seront prises sur place le jour même.

Article 9 : Modes d'attribution des places.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des bulletins. Le placement est décidé par les organisateurs en raison de la configuration des lieux et pour l'intérêt général de la manifestation. Certaines catégories d'exposants pourront être regroupées dans un périmètre précis pour offrir une plus grande cohérence au parcours du visiteur.

Les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les places des exposants qui ne sont pas installés à 10 h.

Article 10 : Assurances

Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 11 : Remballage et nettoyage

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement vide et propre.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique mais à coller sur le frigo !